



# ARPÈGE

## VOTRE SECTION CFTC FAIT SON BILAN



### PAS DE FAUSSE PROMESSE, DES RÉSULTATS !

#### ŒUVRES SOCIALES - AVANTAGES

Avec une gestion saine et rigoureuse des finances, **vos élus CFTC au comité ont largement développé les avantages proposés.** Grâce à eux, à leur implication et leur professionnalisme, vous avez bénéficié de **spectacles de Noël depuis 7 ans**, de la mise en place du **site Meyclub** (cinémas, concerts, billets...), du versement d'**aides financières** (sports, colonies...) et de l'augmentation des **chèques cadeaux à 90€**

#### LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT

Grâce à l'implication de vos élus CFTC, les salariés peuvent aujourd'hui **alimenter un compte épargne temps avec une partie de leurs RTT et / ou CP.** Cette épargne peut permettre d'alimenter le PERCO ou être débloquée en argent !



#### CONGES – EVENEMENTS FAMILIAUX – ANCIENNETE

Tout au long de la mandature, vos élus CFTC se sont impliqués dans l'amélioration de vos acquis sociaux et ont obtenu : la **reconnaissance du PACS et de l'union civile** / la **rémunération à 100 % des jours enfants malades et handicapés** / l'octroi d'**un jour de CP dès 58 ans** (60 ans pour l'encadrement) / le **cumul des congés pour les salariés** étrangers et ceux originaires des DOM-TOM.

#### MUTUELLE

Syndicat de la personne, la CFTC accorde une importance toute particulière à la santé du salarié mais aussi de la famille. En obtenant de la part d'Elior **un contrat famille à tarif unique quelques soient les ayants droits** (famille, conjoint, remariage, adoption...), **vos élus CFTC ont su préserver votre santé et votre porte-monnaie.**



#### ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES

Durant la mandature, **vos élus CFTC ont accompagné plus de 987 collègues** dans leur cadre de leurs vies professionnelle et personnelle (*rapprochement de domicile, aides et conseil logement, évolution de carrière / formation, questions juridiques, entretiens individuels...*). **La CFTC a toujours eu à cœur de vous défendre en tant que personne.**

#### POURQUOI VOTER CFTC ?

A partir du **6 novembre 2019 vous allez élire vos représentants au comité social et économique** (fusion du CE, DP et du CHSCT). Avec la mise en place du CSE, **le pouvoir de vos élus va être renforcé** et notamment avec la possibilité de négocier et signer des accords d'entreprise dérogatoires. En clair la direction va pouvoir tenter de remettre en cause les acquis sociaux.



**Il sera donc nécessaire d'avoir des représentants du personnel compétents, libres, impliqués qui représentent les salariés et non la direction, des élus unis, formés à la négociation et au dialogue social, connaissant parfaitement le terrain et les différentes problématiques que vous rencontrez.**

# Partenaire

DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE



Fred



Ghislaine



Christophe



Isabelle



Joseph

SÈRE

MOUNDELE

NOËL

ANDREUX

BOIMÉ